

Incinérateur d'Ivry, le scandale du silence et de l'irresponsabilité

Ivry, le vendredi 19 décembre

Nous avons appris le 15 décembre 2025, par voix de presse, qu'un incident était survenu le 6 octobre dans le nouvel incinérateur d'Ivry-Paris XIII (UVE) ce qui va retarder sa mise en service de 10 mois. L'information est restée inconnue des habitants jusqu'à ce jour. Cette révélation est grave. Elle confirme ce que les riverains et les collectifs citoyens dénoncent depuis des mois : une opacité systémique dans la gestion de cette installation industrielle et un mépris du droit à l'information.

Ni les habitants, ni les collectifs citoyens mobilisés sur ces questions, n'ont été informés en temps réel. Pire, cette information n'a pas été partagée lors des instances censées assurer la transparence, notamment le bureau de la Commission de suivi de site réuni le 15 octobre. Ce silence est inacceptable. Lorsqu'il s'agit d'une installation classée, située en zone dense, à proximité d'habitations, d'écoles. Ce nouvel épisode intervient alors que le four n°2, reconnu comme vieillissant et ayant connu de nombreux dysfonctionnements ces dernières années, censé s'éteindre à la fin de cette année, doit être prolongé au-delà de 2025, au prix d'une quarantaine de millions d'euros d'argent public dépensé entre 2024 et 2026. Cette décision, sans consultation des habitantes et des habitants et sans transparence sur les risques, est irresponsable.

Monsieur le Maire, qui est membre des instances de gouvernance du Syctom, ne peut pas se retrancher derrière l'ignorance. Savait-il qu'un incident s'était produit le 6 octobre ? S'il le savait, pourquoi le silence ? Et s'il l'ignorait, alors c'est l'aveu d'un dysfonctionnement grave de la gouvernance.

Nous payons déjà assez un lourd tribut environnemental et sanitaire avec nos poumons. Les Ivryennes et les Ivryens ont assez donné. Nous avons déjà payé de notre santé les choix passés.

L'incinérateur d'Ivry Paris XIII arrive au terme de son droit d'exploitation après 55 années d'activité en décembre 2025 date à laquelle la nouvelle usine devait être mise en route pour bruler moitié moins de déchets. Pourquoi dans ce cas maintenir l'ancienne usine à pleine capacité en prenant le risque d'un accident industriel ?

La véritable protection écologique n'est pas celle de l'incinération, mais celle de la réduction massive des déchets, de la prévention. Continuer à exploiter l'ancien incinérateur sans fermer un four, c'est sacrifier la santé publique sur l'autel de choix politiques dépassés et obstinés. La ville d'Ivry a fait sa part en ayant pris en charge un incinérateur polluant depuis 1969. Les modernisations puis la reconstruction de l'incinérateur a été une erreur. Une autre ville aurait dû prendre en charge ce nouvel incinérateur, surtout que nous avons déjà de multiples sources de pollution comme l'autoroute A4 et le périphérique sans compter la pollution des sols.

Le principe de précaution semble tout simplement ne pas exister à Ivry-sur-Seine. Le maire, pourtant si prompt à se présenter comme défenseur du monde associatif, refuse de reconnaître la légitimité des alertes portées par ToxicoWatch et par le collectif 3R, dès lors que leurs conclusions dérangent le récit officiel. Cette attitude interroge, on soutient les associations quand elles confortent la communication municipale, on les disqualifie quand elles mettent en lumière des risques sanitaires réels.

Nous demandons la transparence totale, un suivi en temps réel de l'incinérateur, une information immédiate de la population en cas d'incident, et un réexamen public de la prolongation du four n°2. Ce qui est en jeu ici n'est pas une querelle politique, mais la santé publique et le respect des habitantes et des habitants.